

Vendredi 24 novembre 2023  
à Rennes

## Partenariat renouvelé entre la Région et le Conservatoire du littoral Signature d'une nouvelle convention-cadre pour 2023-2025

Daniel Cueff, Vice-président de la Région Bretagne à la mer et au littoral, et Agnès Vince, Directrice du Conservatoire du littoral, ont signé jeudi une nouvelle convention de partenariat sur 3 ans en faveur de la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral breton. Le soutien de la collectivité porte en priorité sur deux axes d'intervention : l'adaptation aux changements climatiques et à l'évolution du trait de côte, d'une part, la restauration des écosystèmes littoraux et marins, d'autre part.

Ce nouvel engagement s'inscrit dans le prolongement de la précédente convention (2020-2022). **Les investissements retenus se traduiront par un soutien de la Région de 190 000 € par an.**

Pour **Daniel Cueff**, « le Conservatoire du littoral est un des établissements publics avec lequel il est essentiel de travailler pour préparer l'avenir, dans le contexte des importants changements qui s'annoncent ».

Pour **Agnès Vince**, « cette nouvelle convention incarne les valeurs environnementales, socio-économiques et culturelles de la protection du littoral. Elle traduit aussi les liens historiques et futurs qui nous unissent à la Région ».

Les opérations cofinancées sont d'une **grande diversité** : **maîtriser le foncier** afin de recomposer l'espace en retrait du trait de côte, mettre en œuvre des continuités hydrologiques et sédimentaires des **marais rétro-littoraux**, restaurer la continuité écologique et améliorer les fonctionnalités des **zones humides**, rétablir la **perméabilité** des échanges terre/mer, gérer naturellement des espaces libérés de constructions et d'obstacles, reconquérir la biodiversité, préserver les espèces menacées et lutter contre les plantes exotiques envahissantes...

Une attention particulière sera apportée aux sites que la Région accompagne dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel :

• **les Réserves naturelles régionales (RNR) : Sillon de Talbert**, sites géologiques de la presqu'île de **Crozon**, Étangs du Petit et **Grand Loc'h**, Étang du **Pont de fer** et, prochainement, les **deux nouvelles RNR littorales**, Dunes et paluds bigoudènes et Dunes et marais

littoraux de **Guissény**.

- les **Grands sites de France en Bretagne** : Caps **Erquy-Fréhel**, Cap **Sizun-Pointe du Raz** et **Gâvres-Quiberon**.
- les **Parcs naturels régionaux** sur les sites du Conservatoire compris dans le périmètre des **parcs d'Armorique, du Golfe du Morbihan** et, bientôt, du parc Vallée de la **Rance-côte d'Émeraude**.

À noter par ailleurs les **9 opérations d'aménagement et de restauration** d'espaces naturels -zones humides littorales en particulier- qui seront engagées dans le cadre de cette convention : site du phare des Chats à **Groix**, forêt de Penhoat-Lancerf à **Plourivo**, Anse de Kerguelen à **Larmor-Plage**, La Torche en baie d'**Audierne**, site de Ster Kerdour à **Loctudy**, Marais de Brouennou à **Landéda**, Marais du Curnic à **Guissény**, parcelles à renaturer en rade de Brest, à **Logonna**, et à restaurer, à **Plougastel**.



Agnès Vince (Conservatoire du littoral), Claire Hugues (Conseil des Rivages Bretagne-Pays de la Loire), Daniel Cueff (Région Bretagne), et Didier Olivry (Conseil des Rivages Bretagne)

### SERVICE PRESSE